



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Voluntary Service Overseas, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social


Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fonds par les services d'édition.

14-65937X (F)



Merci de recycler 



## Déclaration

D'après le Programme des Nations Unies pour le développement, les femmes représentent presque deux tiers de la population la plus pauvre dans le monde. Il ressort des statistiques de l'Organisation internationale du Travail que les femmes constituent 60 % des 572 millions des travailleurs pauvres dans le monde.

La pauvreté chez les femmes est en partie due à l'inégalité entre les sexes et le facteur qui contribue notablement au maintien de l'inégalité entre les sexes est le peu de pouvoir de décision que les femmes détiennent aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée.

Certes beaucoup d'efforts ont été et continuent d'être accomplis pour corriger cette inégalité entre les sexes en matière de représentation politique dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres politiques internationales et nationales, mais les progrès réalisés ont été trop lents, d'une portée trop restreinte et trop inégaux en termes de résultats. L'inégalité entre les sexes en ce qui concerne le pouvoir et l'influence reste donc un obstacle au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Le processus en cours au plan international pour élaborer un cadre de développement pour l'après-2015 donne une excellente occasion pour mobiliser le soutien politique et les partenariats qui sont nécessaires pour rectifier cette inégalité de pouvoir qui persiste depuis si longtemps.

### **Pour quelle raison la participation des femmes à la prise de décisions et leur influence dans ce processus sont vitales :**

Donner aux femmes la possibilité de participer sur un pied d'égalité à la prise de décision en ce qui concerne leur pays, leur société et leur vie revêt une importance intrinsèque et déterminante parce que :

- Les femmes représentent la moitié de la population mondiale : il ne s'agit pas d'un groupe minoritaire;
- Les femmes accomplissent les deux tiers du travail dans le monde et produisent 50 % de toutes les ressources vivrières tout en ne percevant que 10 % du revenu mondial et ne possédant que 1 % des biens dans le monde;
- Selon les évaluations, les femmes constituent les deux tiers du 1,4 milliard de personnes qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté dans le monde.

Il n'est plus juste ni pratique que leur voix ne se fasse pas entendre au plus haut niveau de prise de décision dans nos sociétés.

Les événements montrent que lorsque des femmes participent à la prise de décision et influent sur elle, il en découle pour les femmes des décisions plus efficaces et mieux adaptées, que le progrès vers l'égalité entre les sexes s'en trouve favorisé et que la transformation des normes sociales et des attitudes profondément enracinées qui constituent autant d'obstacles s'en trouve facilitée. Les recherches menées en Inde par exemple ont montré qu'une fois mis en place le principe réservant un certain nombre de places aux femmes, l'opinion des électeurs sur l'efficacité des dirigeantes en général a évolué et la deuxième génération de dirigeantes a été aussi appréciée que leurs homologues masculins.

## **Les objectifs du Millénaire pour le développement : réalisations et limitations**

Parmi les objectifs actuels du Millénaire pour le développement on trouve un objectif séparé visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif du Millénaire pour le développement 3), qui comporte une seule cible – consacrée à l'élimination de la disparité entre les sexes en matière d'éducation – et trois indicateurs qui s'y rattachent. L'inscription de cet objectif au nombre des OMD a joué un rôle important dans l'établissement de l'égalité entre les sexes comme élément critique de la politique et de la pratique en matière de développement et a constitué un point d'ancrage pour les activités de promotion et la stimulation des investissements. Le suivi et la connaissance technique des questions de genre dans le cadre du développement s'en sont également trouvés facilités.

Cela étant, le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement comporte divers points faibles du point de vue de l'émancipation des femmes. On a reproché à l'OMD 3 de ne s'intéresser qu'aux symptômes de l'inégalité entre les sexes et non pas à ses causes profondes. Plus bas nous traiterons en détail de la seule cible qui y est prévue et qui vise à l'élimination de la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

S'agissant de sa capacité à favoriser l'évolution de la participation des femmes à la vie publique et politique et de leur influence sur ce plan, l'indicateur 3.3 concernant la représentation parlementaire des femmes a permis de dresser un tableau de l'évolution dans ce domaine dans le cadre de la politique nationale. Son effet est cependant limité car aucune cible corrélative ne lui est associée pour dégager la volonté politique nécessaire. L'absence d'une cible concrète visant à faire davantage participer les femmes à la prise de décision et à renforcer leur influence dans ce processus a fait qu'il ne s'est produit aucun changement entraînant une transformation sérieuse. De plus, un indicateur qui ne mesure que la proportion de femmes par rapport aux hommes siégeant dans les parlements nationaux ne saurait suffire. La représentation nationale est certes importante mais la participation à la prise de décision et l'influence exercée dans ce domaine au niveau local sont tout aussi importantes. En matière de lutte contre la pauvreté, ce sont souvent les institutions et les mécanismes de prise de décision locaux qui ont l'incidence la plus directe sur la situation des femmes sans compter qu'il est sans doute plus facile pour elles de participer à ce niveau pour des raisons de proximité géographique. En outre, bien qu'il reconnaisse l'importance de la politique parlementaire institutionnelle, l'OMD 3 ne s'intéresse pas à la participation plus large des femmes à la vie publique.

Par ailleurs l'indicateur 3.3 ne permet pas de savoir si les femmes qui participent sont en mesure de le faire efficacement et d'exercer une quelconque influence sur les décisions prises. Être simplement élue au parlement ne donne pas nécessairement la possibilité d'influer véritablement sur la prise de décision ou de contribuer à l'élaboration de politiques soucieuses d'égalité entre les sexes. Si les normes sociales et culturelles aboutissant à des stéréotypes sexistes et à la discrimination se maintiennent, la participation des femmes risque de continuer d'être inefficace, de pure forme voire nuisible aux droits des femmes.

Dans l'ensemble, les progrès enregistrés dans le cadre de l'objectif du Millénaire pour le développement 3 ont été trop lents, de portée trop étroite et inégaux.

### **Possibilités offertes par le cadre de développement pour l'après-2015**

En partant de l'hypothèse que le cadre de développement pour l'après-2015 permettra aux femmes d'avoir une influence semblable à celle obtenue grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est crucial que les objectifs, les cibles et les indicateurs qui seront prévus permettent d'agir sur les points les plus critiques qui perpétuent l'inégalité entre les sexes et de mesurer les progrès accomplis et les changements obtenus. Voluntary Service Overseas souscrit à l'idée d'une approche en deux temps qui prévoit un objectif spécifique distinct concernant l'égalité entre les sexes et les droits des femmes puis la prise en compte ou l'incorporation d'une perspective sexospécifique dans toutes les cibles composant le cadre de développement. Cette double approche est nécessaire si l'on veut réduire les inégalités structurelles dont les femmes et les filles continuent de souffrir tout en faisant naître la volonté politique, en obtenant les ressources et en suscitant la prise en charge nationale nécessaires pour aboutir à des mesures durables et efficaces en matière d'égalité entre les sexes.

Voluntary Service Overseas souhaiterait que le cadre de développement pour l'après-2015 s'intéresse à l'un des symptômes les plus scandaleux et persistants de l'inégalité entre les sexes dans le monde entier : le peu de pouvoir de décision qu'ont les femmes par rapport aux hommes. Cette prise en compte, si elle est faite correctement, servira de catalyseur permettant de faire connaître la volonté politique et d'obtenir les ressources nécessaires à l'émancipation à long terme des femmes et à l'établissement de l'égalité entre les sexes.

Le cadre pour l'après-2015 doit corriger les faiblesses relevées dans les objectifs actuels du Millénaire pour le développement et aller au-delà si l'on veut qu'il apporte une évolution véritablement transformatrice et durable dans l'équilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes. Voluntary Service Overseas a examiné de près les cadres de mesure qui existent actuellement en matière de participation à la vie politique et d'influence dans ce domaine et a étudié les enseignements tirés des travaux menés dans le cadre de son programme sur le thème de la participation des femmes. Sur la base de ces informations, nous sommes d'avis que le cadre pour l'après 2015 sera le plus à même de s'attaquer aux normes sociales discriminatoires et de promouvoir une évolution valable et durable dans l'équilibre des forces entre les femmes et les hommes s'il est conçu selon les lignes suivantes :

Objectif : Émanciper les femmes et les filles et parvenir à l'égalité entre les sexes;

Cible : Éliminer la discrimination contre les femmes à tous les niveaux de la vie publique et politique et renforcer leur participation et leur influence dans ce domaine;

Indicateurs 1 : Proportion de sièges occupés par des femmes par rapport aux hommes au parlement national, dans les gouvernements locaux et dans les structures traditionnelles de gouvernance; parmi ces sièges proportion de ceux occupés au niveau des dirigeants, au niveau ministériel ou au sein du cabinet et proportion des

sièges occupés par les femmes appartenant à des ménages à faible revenu et à des groupes marginalisés;

Perception chez les femmes politiques de l'effet qu'elles ont sur la prise de décision aux divers niveaux de gouvernement;

Attitude du public à l'égard des femmes occupant des postes de premier plan dans la vie publique et politique;

Nombre, dans le pays, d'organisations de défense des droits des femmes œuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes et perception qu'ont ces organisations des progrès accomplis en ce qui concerne la capacité des femmes à occuper des postes de responsabilité dans la vie publique et politique;

Enfin et surtout, la mise en œuvre du cadre doit prévoir le rassemblement de données qui permettent de répondre efficacement aux besoins des femmes. Pour ce faire il faut des ressources, un engagement politique et la reconnaissance que d'une part la personne ou l'organe qui rassemble les informations et d'autre part les moyens disponibles pour ce rassemblement permettent de perpétuer ou de modifier la répartition du pouvoir dans nos sociétés.

On trouvera un complément d'information dans la publication Voluntary Service Overseas' Women in Power: beyond access to influence in a Post-2015 world que l'on pourra consulter sur le site [http://www.vso.org.uk/sites/vso\\_uk/files/women\\_in\\_power\\_report\\_final\\_26feb2014\\_ic14008.pdf](http://www.vso.org.uk/sites/vso_uk/files/women_in_power_report_final_26feb2014_ic14008.pdf).